

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES PORTEURS DE PARTS

Invitation à l'assemblée annuelle des porteurs de parts de CT Real Estate Investment Trust



Date

Mardi 12 mai 2026
10 h (HE)

Renseignements sur l'assemblée virtuelle

En ligne sous forme d'émission audio Web en direct à l'adresse suivante : <https://meetings.lumiconnect.com/400-494-683-197>

Par téléphone en mode écoute seulement : **1 888 870-3025**
(Canada et États-Unis)

Dans le présent avis, les termes « nous », « notre », « nos », « CT REIT » et la « FPI » désignent CT Real Estate Investment Trust et ses filiales, s'il y a lieu. Les termes « vous », « votre » et « vos » désignent les porteurs de parts de CT REIT et les porteurs de parts spéciales avec droit de vote de CT REIT (désignés collectivement les « porteurs de parts »). Les parts de CT REIT et les parts spéciales avec droit de vote de CT REIT sont collectivement désignées les « parts ». Le terme « assemblée » désigne l'assemblée annuelle des porteurs de parts de CT REIT devant avoir lieu le mardi 12 mai 2026, à 10 h (heure de l'Est), et toute reprise de celle-ci en cas de report ou d'ajournement. Le terme « circulaire » désigne la circulaire d'information de la direction de CT REIT relative à l'assemblée.

Ordre du jour de l'assemblée

Les points suivants sont à l'ordre du jour de l'assemblée :

1. la présentation des états financiers consolidés audités de CT REIT pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, accompagnés du rapport de l'auditeur externe;
2. l'élection des fiduciaires;
3. la nomination de l'auditeur externe et l'autorisation des fiduciaires de fixer sa rémunération;
4. toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas de report ou d'ajournement.

La circulaire et le formulaire de procuration (ou le formulaire d'instructions de vote, selon le cas) contiennent des renseignements supplémentaires concernant les points à l'ordre du jour de l'assemblée. **Il vous est recommandé de consulter la circulaire avant de voter.**

Procédure de notification et d'accès

CT REIT utilise la procédure de notification et d'accès adoptée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour livrer la circulaire. Selon cette procédure, les porteurs de parts inscrits à la fermeture des bureaux le 19 mars 2026 recevront un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote leur permettant de voter à l'assemblée, ainsi qu'un avis selon la procédure de notification et d'accès les informant de la manière d'accéder à la circulaire par voie électronique. L'avis indiquera aussi la procédure à suivre pour voter et obtenir une copie papier du présent avis et de la circulaire par la poste.

Assemblée virtuelle

La FPI tiendra une assemblée uniquement de manière virtuelle. Les porteurs de parts pourront accéder à l'assemblée en ligne ou par téléphone. Pour voter et poser des questions à l'assemblée, vous devrez accéder à l'assemblée en ligne. Vous pouvez également transmettre des questions avant l'assemblée par courriel à l'adresse ctreitagm@ctreit.com.

Qui peut voter

Vous avez le droit de recevoir un avis de convocation à notre assemblée et d'y voter si vous êtes un porteur de parts inscrit à la fermeture des bureaux le 19 mars 2026.

Comment voter

Vous pouvez voter avant l'assemblée par procuration ou vous pouvez voter à l'assemblée. Vous pouvez aussi autoriser une autre personne (un « fondé de pouvoir ») à voter à l'assemblée en votre nom. Les porteurs de parts sont encouragés à voter avant l'assemblée en utilisant le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint.

La manière d'exercer les droits de vote rattachés à vos parts dépend de votre qualité de porteur inscrit ou véritable. Vous êtes un « porteur de parts inscrit » si vos parts sont détenues sous votre nom. Si vos

parts sont détenues sous le nom d'un intermédiaire comme une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières ou une autre entité, vous êtes un « porteur de parts véritable ». Par exemple, vous êtes un porteur de parts véritable si vos parts sont détenues dans un compte de courtage.

Vote avant l'assemblée

Les porteurs de parts qui ne prévoient pas voter à l'assemblée peuvent voter avant l'assemblée. Si vous êtes un porteur de parts inscrit, veuillez remplir le formulaire de procuration ci-joint et le retourner à l'agent des transferts de la FPI, Société de fiducie Computershare du Canada (« Computershare »). Les formulaires de procuration doivent être reçus avant 17 h (heure de l'Est) le **vendredi 8 mai 2026** ou, si l'assemblée est reportée ou ajournée, au plus tard 48 heures (non comptés les samedis, dimanches et jours fériés en Ontario) avant la reprise de l'assemblée (l'« heure limite »). Si vous êtes un porteur de parts véritable, veuillez remplir le formulaire d'instructions de vote ci-joint fourni par votre intermédiaire et le retourner conformément aux instructions figurant dans le formulaire d'instructions de vote. Les formulaires d'instructions de vote doivent généralement être reçus par votre intermédiaire au moins un jour ouvrable avant l'heure limite.

Voter à l'assemblée virtuelle

Si vous souhaitez assister et voter à l'assemblée, veuillez lire attentivement les directives données à la rubrique *Renseignements sur le vote – Comment voter – Voter à l'assemblée virtuelle* à la page 7 de la circulaire.

Si vous êtes un porteur de parts inscrit et que vous souhaitez assister et voter à l'assemblée, vous n'avez pas besoin de remplir le formulaire de procuration ci-joint. Vous pouvez vous connecter à l'assemblée en ligne en entrant le numéro de contrôle qui figure sur votre formulaire de procuration comme nom d'utilisateur et le mot de passe **ctreit2026** (sensible à la casse).

Si vous êtes un porteur de parts véritable et que vous souhaitez assister et voter à l'assemblée, vous devez remplir et remettre un formulaire d'instructions de vote vous désignant vous-même fondé de pouvoir et procéder à votre préinscription sur le site Web de Computershare. Les formulaires d'instructions de vote des porteurs de parts véritables doivent généralement être reçus au moins un jour ouvrable avant l'heure limite. Après avoir rempli et remis votre formulaire d'instructions de vote, procédez à votre préinscription sur le site Web de Computershare (<http://www.computershare.com/CTREIT>) et remplissez le formulaire d'inscription en ligne avant l'heure limite pour accéder et voter à l'assemblée en ligne. Après avoir suivi ces étapes, vous recevrez un numéro de contrôle spécial de Computershare par courriel le ou vers le jour avant l'assemblée. Vous ou votre fondé de pouvoir pourrez alors vous connecter à l'assemblée en ligne en entrant le numéro de contrôle spécial fourni par Computershare par courriel comme nom d'utilisateur et le mot de passe **ctreit2026** (sensible à la casse).

Accéder à l'assemblée virtuelle

Les porteurs de parts, les fondés de pouvoir et les invités peuvent accéder à l'assemblée en ligne ou par téléphone, comme suit :

En ligne par émission audio Web en direct : <https://meetings.lumiconnect.com/400-494-683-197>

Par téléphone en mode écoute seulement : **1 888 870-3025** (Canada et États-Unis)

Les porteurs de parts et leurs fondés de pouvoir peuvent transmettre des questions pendant ou avant l'assemblée par courriel à l'adresse ctreitagm@ctreit.com.

De plus amples renseignements et instructions figurent à la rubrique *Assemblée virtuelle – Accéder à l'assemblée virtuelle* à la page 10 de la circulaire.

Pour obtenir plus de renseignements sur l'assemblée, veuillez visiter www.ctreitagm.com.

Toronto (Ontario)

Le 9 mars 2026

Par ordre du conseil des fiduciaires,

La vice-présidente principale, chef du contentieux et
secrétaire générale,



Kimberley M. Graham